



## BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS



RNCP : 35510  
CPF : 332275  
ROME : I1203

# DEVENEZ AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS H/F

## AVEC LE TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS



Le métier, les objectifs de la formation et les compétences visées

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il/elle dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état) des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire.

Il/elle doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).

dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes.

### Objectifs de la formation

La formation vise :

- L'acquisition des compétences permettant au candidat d'obtenir le titre professionnel « agent de maintenance des bâtiments »
- La maîtrise des gestes professionnels pour exercer les activités liées à ce métier



entre 2020 : 93

T  
%

Tout candidat en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Les trois blocs de compétences qui composent la formation sont :

- Bloc1 - Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Bloc2 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Bloc3 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

 Public concerné

Demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation ou d'un plan de formation

 Prérequis

Maitrise de la lecture, de l'écriture, de la numération Pas de contre indication médicale et bonne condition physique


 Modalités d'accès

Notions de base dans un métier du bâtiment


Test écrit et entretien de motivation préalables à la formation

 Délai d'accès à la formation

Avoir participé à une réunion d'information avant le 31/08/2021

 Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation en cours de formation en situation pratique ; Evaluation en fin de formation avec une mise en situation et un entretien devant un jury.

 Personne en situation de handicap


Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

 Modalité de formation

Mise en situation sur plateaux techniques, apports théoriques, travaux d'adaptation, démonstrations, alternance entreprise

 Tarif

Formation financée par le Conseil Régional Hauts-de-France, sans coût pour les demandeurs d'emploi.

 Financements


Conseil Régional des Hauts-de-France

 Lieu


Lycée Professionnel G. Guynemer  
99 rue de la République  
59430 Saint-Pol sur Mer

 Intervenant

Formateurs experts dans le domaine.

 Durée de la formation

Durée en centre : 855h  
Durée en entreprise : 280h  
Démarrage : 13/09/2021

 Réunions d'informations collectives

Au Lycée G. Guynemer : le 14/06, le 21/06, le 05/07, le 30/08 à 14h

Pour + d'infos

Retrouvez l'ensemble de nos dates de sessions et de réunions d'information collectives sur :



 Contactez-nous

Jean-François Noël  
Conseiller en Formation  
Continue

@ Jean-francois.noel@ac-lille.fr

06 29 56 05 65

Myriam Matuszewski  
Coordonnatrice

@ myriam.matuszewski@ac-lille.fr

06 43 14 57 13

Céline Deheunynck  
Assistante

@ administrative  
@ batimentdukerquegl@ac-lille.fr

03 28 64 02 27



## Détails des contenus de la formation

Les trois Certificats de Compétence Professionnelle (CCP) qui composent le titre professionnel sont :

- Bloc1 – Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Bloc2 – Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Bloc3 – Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
  - Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment